

FINANCEMENT DE LA FORMATION

A lire attentivement

Tarifs de la formation

| | Frais pédagogiques | Frais de dossier* | Total*** |
|---|--------------------|-------------------|----------------|
| PARCOURS COMPLET** | 4 950 € | 100 € | 5 050 € |
| CQP AESA | 2 576 € | 54 € | 2 630 € |
| CQP TEE (deux options) | 3 850 € | 50 € | 3 900 € |
| CQP TEE Ouverture et maintenance sur SAE | 2 640 € | 50 € | 2 690 € |
| CQP TEE Equipement et entretien des sites naturels | 2 640 € | 50 € | 2 690 € |

* Les frais de dossier sont facturés dès lors que le candidat est convoqué au positionnement

** Parcours complet intégrant le Brevet Fédéral d'Ouvreur N1, non ouvert à l'inscription seule

*** Les stagiaires bénéficiant d'allègements sont facturés au réel des heures de formation effectuées

Financements possibles (frais pédagogiques uniquement) :

Attention, un financement = un diplôme. Les demandes de prises en charge doivent porter sur le CQP AESA. Nous contacter pour établir le plan de financement individualisé, et ce avant toute demande de prise en charge auprès d'un financeur.

- ❖ Pour les candidats salariés : demande de prise en charge des frais pédagogiques à effectuer par l'employeur auprès de l'**OPCO** (AFDAS pour les entreprises du secteur sportif). Plusieurs dispositifs de financement sont mobilisables (plan de développement des compétences, actions individuelles, Pro-A), nous contacter.
- ❖ Pour les candidats avec un projet d'embauche : le CQP AESA est éligible à un financement par **contrat de professionnalisation**. Nous contacter pour établir le parcours individualisé de formation.
- ❖ Pour les candidats demandeurs d'emploi : financement possible via l'**Aide Individuelle à la Formation (AIF)**. Attention, les démarches sont longues et nécessitent plusieurs semaines d'anticipation. Prendre rdv avec votre conseiller.
- ❖ Pour tous :
 - La formation est éligible à un financement via la **Compte Professionnel de Formation (CPF)** : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Pour les personnes ne disposant pas des fonds nécessaires sur leur CPF, un abondement est possible par Pôle Emploi ou par votre employeur. Le montant total est dû dès l'inscription, la régulation au réel des heures effectuées s'effectuant en fin de formation. Nous contacter pour plus de renseignements.
 - **Aides individuelles des Conseils Régionaux** : les dispositifs sont spécifiques à chaque région. Merci de bien vouloir nous indiquer précisément de quel dispositif vous souhaitez bénéficier au moment de votre inscription.

Règlement financier FFME :

La FFME facture au réel des heures de formation effectuées, selon un échéancier de paiement établi dans le contrat de formation, et permettant un règlement en deux ou trois fois selon le calendrier de formation. En l'absence d'informations sur le payeur envisagé de la formation, le stagiaire est personnellement facturé.

Financement envisagé :